



Extrait du compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2019

Consultable dans sa totalité en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public

L'an deux mil dix neuf, le quatorze janvier à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Alain, Maire.

Etaient présents : M. BOUCHER, Mme DUBUISSON, M. LLERES, Mmes GHOZET, JEANNIN, M. ALIAS, Mme DAUZET, MM. DUCHATEAU, ALIA, BOURGUIGNON, M. DUBOIS, Mmes OUSSALEM, CHAMBEURLANT, M. LAGACHE.

Etaient absents : Mme BRASSEUR (pouvoir à Mme DUBUISSON), MM. SCHMITT, GIROT, Mmes BIONNE (pouvoir à M. LLERES), POTIER.

Madame Virginie CHAMBEURLENT est élue secrétaire de séance

1) Demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Remboursement de sinistres par les assurances
- Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Liancourt

2) Adoption du compte rendu de séance du 10 décembre 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 10 décembre est adopté à l'unanimité.

3) Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement professionnel)

Après débats, le conseil municipal à la majorité (une abstention : Madame DAUZET) décide :

De retenir le projet de mise en place du RISFEPP, composé de deux parts, l'IFSE et le CIA à savoir :

Le montant de l'IFSE sera identique pour tous les agents appartenant à un même groupe fonction et sera ajusté en fonction des habilitations professionnelles ainsi que si l'agent bénéficie d'une dotation pour vêtements de protection individuels.

En cas d'absences autres que congés annuels, congés pour maternité, paternité ou adoption, accidents du travail ou trajets, mi-temps thérapeutique : -déduction du nombre de jours d'absences y compris jours fériés /par 360 ème.

Pour le CIA :

Il est proposé d'intégrer la prime dite « mairie » et de la porter à 1 000 € par an et par agent

En cas d'absences autres que congés annuels, congés pour maternité, paternité ou adoption et accidents du travail ou trajets, mi-temps thérapeutique : déduction du nombre de jours d'absences y compris jours fériés sur la part CIA /par 360 ème.

Prime annuelle versée en deux fois – mai et novembre de l'année à laquelle elle se rapporte et proratisée en fonction du temps d'emploi des agents.

Pour ces deux parts, le conseil municipal propose :

- de fixer les montants plafonds applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Les montants attribués à chaque agent étant fixé par arrêté individuel.
- d'abroger l'ensemble des délibérations instaurant l'ancien régime indemnitaire (titulaires, stagiaires, contractuels...). y compris la délibération du 13 juin 2017 portant sur le projet de mise en place du RIFSEEP,
- que les montants plafonds évolueront selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires d'Etat
- de prévoir chaque année, les crédits budgétaires correspondant à l'enveloppe globale réellement allouée.

Le projet sera soumis au Comité Technique pour avis.

4) Avis sur le projet de modification des limites territoriales entre Monchy Saint-Eloi et Nogent suite à enquête publique

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 04 octobre 2011 pour la commune de Monchy Saint-Eloi et 9 juillet 2015 pour la commune de Nogent Sur Oise, une modification des limites des territoires des deux communes était demandée.

Une enquête publique a été diligentée par la préfecture du 15 novembre 2018 au 5 décembre 2018. Comme le prévoit la réglementation, le conseil municipal de chacune des communes doit émettre un avis sur le projet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité n'émet aucune observation quant au procès-verbal rédigé par le Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique.

5) Avis sur le dossier d'enquête publique présenté par la Société MONTUPET en vue de régulariser la situation administrative de ses activités sur le site de Laigneville

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de la société MONTUPET en vue de régulariser la situation administrative de ses activités au sein de la société de Laigneville, il est nécessaire que le conseil municipal formule un avis sur le projet.

Chacun ayant pu prendre connaissance de l'intégralité du dossier, les membres de l'assemblée n'émettent aucune observation sur le dossier présenté.

6) Demande de subvention 2019

Conseil Départemental
EPFLO

Etude requalification du centre bourg :

Dans le cadre du projet de requalification du centre bourg, il convient désormais d'en définir les contours en confiant à un bureau d'étude une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle.

Monsieur le Maire dispose d'une proposition faite par Grandeur Nature. Cette proposition s'élève à 23 500 €H.T. soit 28 200 €TTC.

Après avoir étudié la proposition, le conseil municipal à l'unanimité sollicite une aide financière aussi élevée que possible auprès de l'EPFLO et sollicite, si besoin, l'autorisation de lancer les travaux d'étude avant l'octroi d'une éventuelle subvention.

Les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget 2019.

Projet de la carrière à l'œuvre sculptée :

Concernant le projet « de la carrière à l'œuvre sculptée », Monsieur le Maire précise que l'enveloppe budgétaire maximale allouée pour ce projet est de 25 000 €H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite le Conseil Départemental pour une éventuelle subvention et autorisation de commencement avant octroi de l'aide financière.

Les crédits nécessaires à ce projet ont été prévus au budget 2018 et font l'objet d'un reste à réaliser sur l'exercice budgétaire 2019 – article 2161/1711 pour 30 000 €TTC.

7) Participation aux frais de scolarité en faveur des lycées de Dammartin en Goële

La collectivité est saisie d'une demande de participation financière aux frais de scolarité pour un enfant de Monchy Saint-Eloi fréquentant un des lycées de Dammartin en Goële.

Le conseil municipal, à l'unanimité refuse la signature de convention présentée ainsi que la prise en charge des frais de scolarisation demandés.

8) Convention d'occupation temporaire du Domaine public

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communale, et plus particulièrement l'installation de deux armoires techniques Sous Répartiteur Optique (SRO), rue des Peupliers et rue Froidvent, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la collectivité et le SMOTHD.

Le conseil municipal, accepte le principe de la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le SMOTHD et autorise le Maire ou toute personne dûment mandatée à signer ladite convention.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

9) Remboursements de sinistres par les assurances

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte l'encaissement d'un remboursement de 34 162.73 € à l'article 7788 du budget communal 2019, représentant le coût estimé de la remise en état de l'aire de jeux suite au sinistre du 21 juin 2017.

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité d'encaisser à l'article 7788 du budget communal 2019 la somme de 494.28 € en remboursement des dégâts causés au mobilier urbain le 23 novembre 2018, rue Froidvent lors d'un accident de circulation

10) Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Liancourt

Le conseil municipal à l'unanimité déclare s'opposer fermement à la fermeture de la Trésorerie de Liancourt, éloignant encore plus les services d'état pour les administrés et mettant en péril la gestion du comptable et le conseil aux collectivités.

Levée de séance à 21 heures 30